



Succession d'un pavillon apres un décès

Par **sarah_old**, le **22/05/2007** à **10:15**

bonjour,

il ya quelques temps mon père est décédé en nous laissant à mes soeurs et moi même la maison familiale. mes soeurs voudraient vendre la maison mais je m'y oppose totalement car cette mes maison à une très grande valeur sentimentale pour moi. j'ai fait expertiser la maison par le notaire de la famille qui a estimer la maison entre 70 000 et 75 000 € ce qui fait un partage de 17 500 entre mes soeur et moi (nous sommes 4 filles). Mes soeurs ont fait expertisé plusieurs fois cette maison croyant qu'elles pourraient en tirer plus que ce qu'elle vaut , je leur ais proposé de racheté leur part mais elles me demandent plus de 25 000€ pour chacune ont-elles le droit?? j'ai posé la question à la secrétaire de mon notaire et elle me dit que c'est faisable sachant que la semaine dernière elle me confirme que ce qui à été expertisé serait le montant de vente, je ne sais plus ce que je dois faire car je ne veut pas dutout vendre le seul héritage de mon père, je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Christelle_old**, le **22/05/2007** à **18:52**

Bonjour,

Vous êtes je suppose en indivision...

Le problème se situe sur la valeur de la maison... Vous devrez leur payer le prix que vaut la maison, ni plus ni moins... Je me doute qu'avec la flambée de l'immobilier le prix risque d'être très élevé...

Mais attention si vous traînez, elles risquent de vous obliger à sortir de l'indivision devant le TGI.

Mais si vous êtes absolument certaine de la valeur de la maison, vous pouvez faire vous même cette action, en soumettant au juge votre proposition, et le prix sera fixé selon l'expertise judiciaire...
Sachez que plus vous attendez, plus le prix augmente !